

## **APPEL À COLLABORATION POUR LA CRÉATION D'UNE ASSOCIATION DES PARCS DE LA MEDITERRANÉE**

Cet appel est adressé à toutes les autorités et à tous les sujets responsables du fonctionnement ou de la coordination des espaces protégés du Bassin de la Méditerranée – Ministères nationaux, Régions et Communautés autonomes, Provinces et Arrondissements, Associations représentatives des parcs à l'échelle supranationale, nationale et régionale – intéressés à rechercher et à expérimenter une collaboration étroite qui puisse augmenter l'efficacité de l'action de chacun et donc multiplier les avantages pour l'équilibre écologique du Bassin, pour les territoires de chaque pays et pour les populations résidentes.

L'appel est lancé par un groupe promoteur de sujets – tous membres de l'UICN – animés par une aspiration commune à la concorde et à la coopération entre les peuples méditerranéens, qui s'entendent sur la nécessité d'une action déterminée afin d'obtenir des formes de collaboration indispensables pour élever le niveau général de conscience sur les problèmes environnementaux qui menacent la région, pour augmenter l'attention des organismes internationaux vis-à-vis du rôle et des potentialités des parcs et des autres espaces protégés du Bassin Méditerranéen, pour assurer un apport d'idées, de propositions et d'expériences communes qui est fondamental pour aborder dans la région le thème concret du rapport entre la tutelle de la biodiversité et le développement durable des communautés locales et nationales.

Le cadre général de référence que les promoteurs envisagent est formé des grands accords internationaux en matière environnementale adoptés par le Sommet Mondial sur le Développement Durable, la Convention sur la Diversité Biologique, la Convention concernant la Protection du Patrimoine Mondial Culturel et Naturel, la Convention sur les Zones Humides d'importance internationale, ainsi que par de nombreuses autres Conventions qui appellent chacun à la mise en place d'actions promptes et innovatrices.

En ce qui concerne les espaces protégés, les promoteurs entendent répondre à l'Appel du Congrès Mondial sur les Parcs de Durban, qui a sollicité un engagement *“pour agrandir et renforcer les réseaux mondiaux d'aires protégées en établissant les priorités selon les menaces immédiates qui pèsent sur la diversité biologique, sur le patrimoine naturel et culturel”*, et *“pour inscrire les aires protégées dans les objectifs généraux du développement”*. En particulier, les promoteurs sont unis par la volonté de donner suite et de concrétiser les résolutions et les recommandations approuvées par le Congrès Mondial sur la Conservation de Bangkok concernant le Bassin de la Méditerranée, et de répondre à l'invitation contenue dans la Déclaration finale de la Conférence des Membres Méditerranéens de l'UICN à Naples qui exhorte *« tous les Pays Méditerranéens à coordonner leurs actions pour promouvoir les plans stratégiques pour la conservation des principaux systèmes environnementaux méditerranéens »*, et à *« soutenir l'établissement d'une association des Aires Protégées de la Méditerranée »*.

La région méditerranéenne accueille plus de 500 parcs et plusieurs milliers de réserves naturelles – une concentration d'espaces protégés parmi les plus élevées au monde – qui représentent un patrimoine extraordinaire. Conçu dans son ensemble – en tant qu'élément d'une politique unitaire visant à la mise en place de programmes partagés – ce patrimoine peut se révéler un instrument formidable pour l'application de pratiques de gestion fondées sur des critères de durabilité, de conservation de la biodiversité, de perpétuation des paysages typiques, mais aussi pour la construction de relations pacifiques et de collaboration et pour la participation des populations locales à la création d'un avenir de développement équilibré et durable.

Les autorités qui ont créé les composantes nationales ou régionales de ce grand patrimoine, en y investissant, avec conviction et clairvoyance, des quantités importantes d'énergies et de ressources financières, scientifiques et humaines, doivent viser à voir leurs potentialités reconnues au niveau supranational, et elles doivent aussi élaborer et avancer des propositions communes pour exploiter leur expérience dans la gestion de problèmes environnementaux complexes comme ceux qui caractérisent les systèmes géographiques sub-régionaux.

Pour toutes ces raisons, et dans l'esprit des considérations préliminaires, les promoteurs appellent tous les intéressés à participer au travail pour la création d'un instrument d'union qui puisse principalement

- faire pression et influencer les choix des sujets internationaux compétents, pour qu'ils tiennent compte, dans l'élaboration des orientations et des programmes concernant la région méditerranéenne, des exigences, du rôle et des possibilités représentées par l'ensemble des espaces protégés du Bassin ;
- faire pression et influencer les choix des sujets internationaux, nationaux, régionaux et locaux dont dépendent, même de façon indirecte, les conditions générales et opérationnelles – environnementales, organisationnelles, financières – des espaces protégés du Bassin de la Méditerranée, pour que telles conditions soient toujours justement considérées ;
- souvenir l'étude, l'élaboration et la proposition – à la communauté internationale et aux organismes compétents – de politiques spécifiques à l'échelle méditerranéenne qui visent au soutien et à la valorisation du rôle expérimental et d'avant-garde des espaces protégés ;
- mettre en place des actions pour une meilleure intégration des activités des espaces protégés dans les programmes territoriaux et de développement élaborés à l'échelle du Bassin Méditerranéen, ainsi qu'à l'échelle nationale et régionale dans les différentes régions du même Bassin ;
- souvenir toute activité liée au fonctionnement des espaces protégés qui puisse aider l'amélioration et le renforcement des relations entre les Pays et les communautés de la Méditerranée, relations qui doivent viser à la paix, à la compréhension et à la collaboration réciproque, ainsi qu'au développement équitable et équilibré des différentes régions ;
- élaborer et mettre en place des actions communes visant à soutenir la collaboration entre les espaces protégés, ou les réseaux d'espaces protégés, des Pays de la Méditerranée, et notamment à soutenir la coopération entre les Pays des deux rivages géographiques ;
- souvenir l'activité de l'UICN, de son Bureau de Malaga et des autres bureaux qui tâchent d'étudier les problèmes environnementaux du Bassin de la Méditerranée et de contribuer à proposer les solutions les plus adéquates ;
- promouvoir le soutien à toute initiative utile à favoriser la participation des communautés locales et régionales à la définition et à la mise en place de programmes de collaboration entre espaces protégés et réseaux d'espaces protégés dans la région méditerranéenne.

L'objectif consiste dans la création d'une entité associative ouverte, démocratique, participée et déterminée dans la poursuite des fins mentionnés, constituée en raison d'un choix politique des autorités et des sujets responsables du fonctionnement ou de la coordination des espaces protégés du Bassin de la Méditerranée, qui opère à travers l'élaboration de plates-formes, de programmes et d'actions communes visant à la reconnaissance du juste poids et du rôle adéquat des espaces protégés, et à l'acceptation de responsabilités directes dans la mise en places des choix concordés.

Les formes concrètes de cette association seront établies d'un commun accord par les sujets adhérents, dans un esprit d'égalité et de réciprocité, afin d'assurer l'apport de toute contribution utile, la synergie entre les activités de chacun et la plus ample pénétration et diffusion des résultats obtenus.

Les promoteurs se considèrent dès maintenant engagés pour la diffusion et la promotion de cet appel, pour la réalisation d'une action coordonnée selon ses orientations, pour l'intégration dans le comité promoteur provisoire des représentants de tous les sujets qui souhaitent y adhérer, en vue d'une rencontre générale à organiser au cours de l'année 2006.

Mai 2005.

Generalitat de Catalunya, Junta de Andalucia, Regione Emilia Romagna, Diputació de Barcelona, Federazione Italiana dei Parchi e delle Riserve naturali, Fédération des parcs naturels régionaux de France.